



# Décrypt-inFO

## Comité technique ministériel du 7 novembre 2018



CTM du 7 novembre 2018

Déclaration de FORCE OUVRIERE

Ministères peau de chagrin, fonctionnaires variables d'ajustement...et réciproquement ??

### NON les DIR ne sont pas à vendre !!!



Le 29 octobre dernier, le Premier ministre a prolongé les dégâts issus de la Déforme Territoriale, en offrant en guise de dote à la future « collectivité

européenne d'Alsace » le réseau routier national non concédé !

Ce 29 octobre, c'est bien le début du démantèlement des DIR qui a été initié, c'est bien la porte ouverte à une vaste opération de vente à la découpe !!

Grâce à FO ce sujet s'est invité au CTM du

7 novembre, grâce à FO, la colère des représentants de la DIR Est a été exprimée



directement auprès de la Secrétaire générale de nos ministères. Retrouvez leur déclaration [ICI](#).

Sous la pression, FO obtient l'engagement de la SG que le DGITM reçoive les OS de la DIR Est, lui qui est absent du CTM et qui a annulé son déplacement du 19 octobre. Il est attendu de pied ferme...

**FO s'oppose à toute opération de vente à la découpe des DIR!!!**

En savoir plus [ICI](#)

### Fusion AFB/ONCFS

Une ambition affichée, mais de nouvelles coupes budgétaires déjà programmées.

Un risque de déstabilisation de l'AFB tout juste créée. Un projet de loi jamais concerté, sur lequel les organisations syndicales doivent ferrailer pour permettre des amendements.

FO, avec CGT et FSU, fait adopter un vœu pour une fusion pas à n'importe quelle condition ! *En savoir plus* [ICI](#)

### Action Publique 2022

**OUI** une grossière tentative de hold-up interministériel est à l'œuvre par le ministère de l'Intérieur, et FO dispose d'ailleurs de la cartographie des propositions préfectorales remontées au Premier ministre.



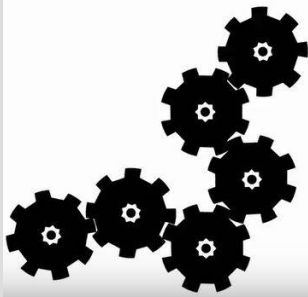
**Mais NON**, la ligne et le niveau de défense proposé par nos ministères n'est pas suffisante pour l'endiguer, si tant est que la volonté existe réellement. En témoigne la décision récente de transfert budgétaire du programme 333 au ministère de l'Intérieur...soit le pilotage de l'État territorial !

Défendre nos services et la chaîne ministérielle, défendre nos CAP nationales et nos parcours professionnels, seule notre résistance pourra préserver l'essentiel !

En savoir plus [ICI](#)

## Création de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)

Plus d'un an d'atermoiements, une parodie de dialogue social, une proposition de loi du Sénat qui se transforme en projet de loi gouvernemental sans consultation du CTM...un chantier bien mal engagé, qui ouvre des portes bien dangereuses !



FO exige la consultation du CTM pour avis sur le projet de loi consolidé, ainsi que la mise en place d'un comité de suivi ministériel, et interpelle sur la situation du CGET (déjà l'objet de restructurations en cascade) et du Cerema dont la nouvelle ministre Gourault semble méconnaître la nature réelle !

## Violences managériales au sein de Météo-France

La réponse de la Secrétaire générale annonce que cette cartographie des acteurs serait



supprimée et que la DRH ministérielle a proposé son appui à la Direction générale de Météo France. Le ministère considère qu'il s'agit d'une maladresse. FO et les autres organisations syndicales sont intervenues à nouveau pour fustiger le principe même de ce qui a conduit à des dérives inacceptables illustrant les effets concrets d'AP 2022 !

En savoir plus [ICI](#)

## Sur la réorganisation de l'ANCOLS

La DRH reçoit le DG de l'ANCOLS à la demande de ce dernier. Le ministère semble ne pas s'en préoccuper et renvoyer le sujet à l'établissement, ce que dénonce FO.

## Fusion des BOP 333 et 307 (budget des préfectures)

Il est juste répondu que les ministères concernés ont saisi le nouveau secrétaire général du ministère de



pour rester sur les dispositions actuelles sur les nominations de directeurs...bien loin des enjeux réels issus de cette décision transférant de fait le pilotage de l'État territorial de Matignon à l'Intérieur.

## IFSTTAR et université Gustave Eiffel

Engagement à ce que sujet figure à l'ordre du jour d'un prochain CTM. FO rapproche cette question de celle de l'avenir de nos écoles ministérielles.

En savoir plus [ICI](#)

## Loi égalité réelle sur le retour en outre-mer

Le DRH affirme que cette obligation légale est appliquée strictement, avec un examen particulier est mené sur certaines situations particulières.

## Information sur l'évolution statutaire, les missions et les emplois prévisionnels des OPA

Les organisations syndicales des Ouvriers des Parcs et Ateliers CGT et FO ont obtenu de faire porter à l'ordre du jour un point spécifique sur les OPA.

Témoignages concrets à l'appui, nous avons réussi à faire admettre l'importance des compétences des OPA pour nos ministères. La Secrétaire générale s'est engagée devant le CTM à :

- porter rapidement à connaissance du Ministre d'État la situation particulièrement urgente des OPA et nos revendications,
- lui demander que l'intersyndicale FO et CGT soit rapidement reçue au Cabinet pour négocier une évolution statutaire et salariale.

## **Point n°1 :**

### **Approbation du procès-verbal du CTM du 24 mars 2017 (pour avis)**

Le PV est approuvé.

## **Point n°2 :**

### **Projet de loi relatif à la fusion de l'AFB et de l'ONCFS (pour avis)**

#### **Intervenants : Zainil NIZARALY – FEETS-FO**

#### **Les positions de FO :**

Lors du grenelle de l'environnement, lorsque l'idée d'une agence de la nature a été émise, FORCE OUVRIERE était intervenu pour demander qu'une évaluation préalable sur l'ensemble des opérateurs et des services en charge de l'eau et de la nature soit réalisée pour étudier les impacts de la création d'une nouvelle agence. Cette étude préalable n'a jamais été réalisée et depuis l'agence française pour la biodiversité a été créée en excluant l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage qui est un opérateur majeur dans ce domaine.

Aujourd'hui un projet de loi vient corriger cette anomalie au bout de deux ans. Pour FORCE OUVRIERE, ces évolutions et fusions d'administrations ne doivent pas conduire à réduire encore plus les moyens de l'Etat dans le domaine. En effet, l'ONCFS perd depuis des années de nombreux emplois et l'AFB, déjà exsangue à sa création, connaît une stabilité éphémère dans ses effectifs alors que les missions ont augmenté. C'est pourquoi, nous demandons que la fusion de ces deux établissements ne soit pas une nouvelle opportunité pour le ministère de l'environnement de supprimer des emplois. Nous constatons qu'en 2019, sur l'ensemble des deux établissements, 45 ETP sont supprimés !

Pour FORCE OUVRIERE, plusieurs sujets sont majeurs pour ce futur établissement :

- Les missions des établissements actuels reprises dans le projet de loi et pas renvoyées au futur décret,
- Un futur établissement préservé de l'influence néfaste des lobbys,
- Un AFB/ONCFS indépendant des pressions préfectorales et des intérêts politiques locaux afin de porter réellement les politiques ministérielles en matière de biodiversité,
- Des moyens préservés et renforcés notamment en effectifs,
- Des garanties sur les centres de formation Le Paraclat et le Bouchet,
- Des assurances d'aucune mobilité forcée pour les agents, y compris au niveau des services centraux,
- Une concertation réelle de façon à pérenniser la situation des fonctionnaires en détachement,
- La fin de la précarité dont les deux établissements usent et abusent,
- Une capacité d'action directement impulsée par l'établissement à travers ses directions métiers et ses services de terrain,
- Des fonctions supports préservées, à ne pas considérer comme des variables d'ajustements,
- Le maintien, voire le développement, des activités de recherche,
- La préservation des missions « régaliennes » notamment la police de l'environnement et l'implication découlant des obligations européennes.

- Le renforcement des prérogatives d'enquête des inspecteurs de l'environnement (doit être affirmé) et la mise en œuvre rapide du statut d'OPJ environnement.
- Des politiques nationales déclinées territorialement par l'opérateur pour éviter une organisation balkanisée ou chaque « territoire » décide seul de ses priorités,
- Les revalorisations statutaires (attendues depuis des années) mises en œuvre avec cette fusion : ATE/TE, contractuels, fonctionnaires en détachements...

Cette nouvelle fusion va venir déstabiliser l'AFB a peine créée. Or, la fusion des 4 précédents établissements Onema, AAMP, ATEN, PNF a été déjà très perturbante tant pour l'accomplissement des missions que pour les personnels. Certaines missions ont été directement ou indirectement remises délaissées. L'organisation de l'AFB n'est déjà pas stabilisée et les risques psycho-sociaux sont très élevés à la veille d'une nouvelle fusion.

Nous en sommes à l'examen du projet de loi, nous demandons qu'un comité de suivi soit organisé dans les plus brefs délais afin de pouvoir aborder les questions importantes pour les personnels comme : les implantations, le rôle des directions/délégations régionales, l'organigramme, les centres de formation,

Les modalités de consultation du CTM sur ce projet de loi, ne permettent pas d'avoir de véritables échanges puisqu'aucune réunion de présentation et de concertation détaillée ne s'est tenue en préalable.

C'est pourquoi FORCE OUVRIERE ne peut pas donner de blanc-seing à l'administration et en conséquence s'abstient sur le projet de loi.

Enfin, FO propose la mise au vote du CTM d'un vœu commun (consultable [ICI](#)) avec CGT et FSU sur les moyens du futur établissement.

### **A retenir des débats :**

La présentation et les échanges qui ont duré 2 heures ont été surréalistes. Le directeur de l'eau et de la biodiversité (DEB) et les DG des établissements ont tout fait pour éviter un examen détaillé du projet de loi. Certains responsables de l'administration ont sous-entendu que les syndicats étaient dans la posture au niveau national contrairement aux représentants en CT locaux qui étaient supposés être plus pragmatiques. Pourtant, de nombreux experts des syndicats lors de ce comité technique ministériel venaient justement des établissements !

Les réponses de l'administration restaient évasives. Le DEB soutenait qu'il était impossible d'amender le projet de loi car il avait déjà été transmis au Conseil d'Etat. Pourtant, pour tous les autres textes législatifs soumis au CTM des modifications étaient possibles alors que le Conseil d'Etat avait déjà été saisi. La Secrétaire générale nous a donné raison et a forcé la tutelle pour que nos demandes d'amendements au projet de loi soient examinées.

Le DG de l'ONCFS nous a informé qu'un travail au sein du CT avait été fait et qu'il devrait nourrir des évolutions du texte législatif. Pourtant, ce travail n'a jamais été transmis au Comité Technique Ministériel et surtout l'administration ne s'est à aucun moment prononcé sur le fait de retenir ou non ces demandes.

Sur les autres éléments liés à la fusion des établissements, l'administration, malgré nos relances, n'a pas répondu sur les mobilités forcées, les implantations, la précarité, la situation des personnels détachés...

A force d'insistance, au-delà du vœu commun FO/CGT/FSU, d'autres amendements ont pu être examinés en séance. Ils ont été approuvés par l'ensemble des

organisations syndicales

Les deux premiers amendements ont porté sur l'introduction dans les missions du volet milieux marins afin de sécuriser les interventions de l'AFB. Le deuxième amendement a consisté à demander la réinstauration du conseil scientifique dans la loi comme cela était le cas à l'AFB. Cet amendement a été refusé par l'administration qui veut laisser le conseil scientifique au niveau du seul décret. Enfin, le dernier amendement concernait la problématique de l'autorisation écrite du procureur pour relâcher des saisies d'animaux qui étaient incompatibles à la préservation de la vie animale dans certains cas. Cet amendement s'est transformé en vœux pour modifier le texte de loi.

Le vœu commun n'a été voté que par FO/CGT/FSU.

**Les votes sur le projet de loi :**

**CONTRE : UNSA/CFDT/Solidaires**

**ABSTENTION : FO/CGT/FSU**

**Point n°3 :**

**Information relative à la proposition de loi portant création de l'ANCT (pour information)**

**Intervenant : Jacqueline BALZA – FO Administration Centrale**

**Les positions de FO :**

*« La liquidation de l'ATESAT en 2014 a provoqué une grande incertitude. Les bureaux d'étude privés ne sont pas venus remplacer ce que faisaient les cellules d'ingénierie des DDE/DDT. En outre, même les bureaux d'étude privés regrettent l'assistance qu'apportaient les DDT pour la définition du besoin et la prise de commande. »*

Ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'Assemblée Nationale dans son avis n° 113 – 2017-2018 - établi par M. Guillaume Chevrollier.

Mais ceci ne constitue qu'une petite partie visible du plan de destruction massive de missions d'ingénierie conduite depuis 10 ans. Exit l'ingénierie pour les collectivités (maîtrise d'oeuvre, AMO, assistance en gestion de services publics, ATESAT), exit les missions de conduite d'opération pour l'État, suppression en cours de l'ingénierie intégrée des DIR, attrition volontaire des effectifs du CEREMA, autant dire que le constat de carence d'ingénierie territoriale porté par le Président de la République devant le congrès des maires en 2017 sonne étrangement à nos oreilles. D'autant que les collectivités n'ont jamais eu les moyens de reconstituer les missions correspondantes.

Mais parle-t-on de la même chose ? La question mérite d'être posée alors que la directive nationale d'orientation du ministère de l'Intérieur prévoit que l'ingénierie territoriale soit portée par les sous-Préfets.

La création de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires part donc du constat d'un éclatement des acteurs susceptibles d'apporter une offre d'ingénierie. Pour FO, il s'agit clairement d'un émiettement opéré sous les coups de boutoirs de la RGPP puis de la MAP. En quoi la création de l'ANCT dans le contexte d'AP 2022/RGPP ++ pourrait-elle nous rassurer sur le retour d'une chaîne d'ingénierie publique partant de l'expertise nationale (voire internationale) mise en réseau avec une capacité opérationnelle de conduite de projet au niveau local ? A ce stade, et sans moyens supplémentaires, nous ne pouvons qu'en douter sans rétablissement des moyens de chaque étage!

Mettre en synergie des différents acteurs pourquoi pas ! Mais cela ne doit pas se faire dans un objectif de démembrement/absorption ou de guerre des chefs...

Au stade de la présentation de ce projet de loi, il apparaît que l'option « démembrement » soit écartée (pour l'instant) pour l'ADEME, l'ANRU, l'ANAH et le Cerema. Pour ce dernier, la ministre a reconnu que la mobilisation des agents n'y est pas pour rien. FO s'en félicite, cette option répondant à ses propositions contenues dans notre manifeste contre l'éclatement du Cerema, et proposant des options constructives de collaboration/contractualisation avec l'ANCT.

Cependant nous avons relevé que la nouvelle Ministre de la cohésion des territoires est mal informée de ce que le Cerema réalise déjà au profit des collectivités locales - à savoir 25 % de son activité selon le rapport récent du CGEDD. Par ailleurs, Mme GOURAULT semble attribuer aux agents et à l'Établissement des réticentes à travailler pour les collectivités territoriales, alors qu'elles proviennent essentiellement de la Centrale et sont liées également au statut du Cerema. FO tient à le rappeler ici !

Pour ce qui est de la gouvernance locale de l'action de l'agence, FO exige que les DDT(M) soient systématiquement déléguées adjointes des préfets, condition incontournable pour sa crédibilité.

Suivant les hypothèses actuelles, l'Agence nationale de la cohésion des territoires intégrerait l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA), l'Agence du numérique et une large partie du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Pour l'ensemble des agents de ces composantes, nous demandons la formalisation de garanties individuelles et collectives de la part du ministère (rémunérations, action sociale, position d'activité, principe de volontariat, procédure de pré-positionnement, visibilité rapide sur la localisation de leur lieu de travail...).

FO dénonce que l'ANCT, établissement public de l'État, puisse avoir recours au statut de droit privé. Nous demandons le respect de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 et donc le recrutement de fonctionnaires sur les emplois permanents.

FO réclame la dé-précarisation des contractuels déjà en poste dans les structures qui seront fusionnées pour la constituer.

FO prend acte de la participation des représentants des personnels au CA de l'ANCT. FO veillera à ce que le nombre de représentants du personnel ne soit pas réduit à la portion congrue. En effet, le texte prévoit 17 membres avec voie délibérative, dont 8 représentants de l'État (« au moins la moitié des membres »), un sénateur, un député, des représentants des collectivités territoriales et de la CDC. Si ces derniers sont 1 pour les collectivités et 1 pour la CDC, il reste 5 places pour les représentants du personnel, ce qui semble un minimum.

Concernant le dialogue social, la constitution de l'ANCT impacte le fonctionnement de nombreux établissements et services ministériels, nous avons obtenu l'engagement que le rapport du préfigurateur nous soit transmis, cela n'a jamais été le cas. Nous avons obtenu l'engagement que le préfigurateur organise une réunion avec les organisations syndicales ministérielle après le CTM budgétaire, elle n'a jamais eu lieu. Face à ce déni de dialogue social, FO appelle à la mise en place d'un comité de suivi en format CTM sous la présidence du cabinet.

### **A retenir des débats :**

La Secrétaire générale prend acte du déficit de dialogue social...et de l'absence de présence du préfigurateur de l'ANCT, ou de tout représentant du CGET.

Elle affirme que la proposition de FO de prévoir que les DDT(M) soient déléguées adjointes des Préfets est à retenir...nous en jugerons dans la suite !

Concernant la demande des OS d'être consultées dans le cadre du CTM pour avis sur le projet de loi intégrant les amendements gouvernementaux, elle réserve sa réponse.

Elle s'engage enfin à mettre en place un comité de suivi en format CTM.

#### **Point n°4 :**

#### **Information relative aux circulaires du 24 juillet 2018 sur l'organisation territoriale des services publics et à la déconcentration et à l'organisation des administrations centrales (pour information)**

- contribution MTES/MCTRCT sur l'organisation territoriale consultable [ICI](#)
- contribution MTES/MCTRCT sur l'administration centrale consultable [ICI](#)

#### **Intervenant: Laurent JANVIER - FEETS-FO**

#### **Les positions de FO :**

Pour nous concentrer sur l'objet de la réunion, nous ne reviendrons pas ici sur les fondements et objectifs sous-tendus par le chantier « Démolition publique 2022 » et sa déclinaison dans les 2 circulaires du 24 juillet 2018. Nous rappellerons juste que nous ne sommes pas dupes de ses objectifs premiers :supprimer massivement des effectifs et des missions de service public tout en attaquant frontalement le statut général des fonctionnaires.

Depuis des mois, Force Ouvrière a plus particulièrement insisté auprès des ministres sur la nécessité impérieuse de porter une défense au plus haut niveau, en interministériel, pour sauvegarder la capacité de leurs ministères à porter leurs politiques sur l'ensemble du territoire national, pour défendre un État :

- présent, pertinent et cohérent à tous les étages de la République,
  - qui conforte ses fonctions régaliennes par la diversité de ses postures,
  - simplificateur, mais pas dérégulateur,
  - n'opposant pas spécialisation et approche intégratrice,
  - à l'écoute et partenaire éclairé des collectivités locales,
  - réellement connecté à la connaissance du territoire et de ses acteurs,
  - que l'on peut encore toucher du doigt, et pas seulement de la souris,
  - qui sera encore là quand on l'appellera à l'aide.
- Pour une ambition réaffirmée dont l'hypothèse de base ne peut être la contrainte budgétaire.

Car ce qui se joue dans les arbitrages des semaines qui viennent, **c'est bien le maintien ou non d'une présence de services et d'agents connectés à leurs ministères** aux différentes échelles du territoire de la République !

Autant dire que les documents de « contribution » de nos ministères aux 2 circulaires du 24 juillet (organisation territoriale et administration centrale/déconcentration) que vous avez bien voulu nous transmettre en amont de cette réunion **ne sont pas de nature à contrer les appétits assumés du ministère de l'Intérieur :**

- **rendre aussi modulable la structure des services départementaux en fonction des territoires** (fusion de DDI, intégrations de DDI dans les préfetures) **que l'application du droit a vocation à le devenir au travers du « droit d'expérimentation » ouvert aux préfets fin 2017 ;**

- transférer les unités départementales des directions régionales sous l'autorité directe des préfets de départements, de même que certaines missions exercées en DREAL ;
- homogénéiser les statuts (fusions de corps?) des personnels exerçant en DDI et alléger voire remettre en cause le rôle des CAP en renforçant le pouvoir des préfets en termes de gestion des agents ;
- renforcer l'interdépartementalité pour tenter de gérer la pénurie de compétences « rares » (ou devenues rares suite aux saignées en effectifs) ;
- regrouper tous les (derniers) fonctionnaires exerçant au niveau « infradépartemental » en un même lieu (et donc sous une autorité unique appelée Sous Préfet) ;
- verser l'ensemble des budgets des services territoriaux, y compris la masse salariale à terme, dans un programme commun géré par le seul ministère de l'Intérieur ;
- poursuivre et amplifier la mutualisation des fonctions support au niveau départemental et régional, pour mieux priver les directions de toute autonomie de gestion,

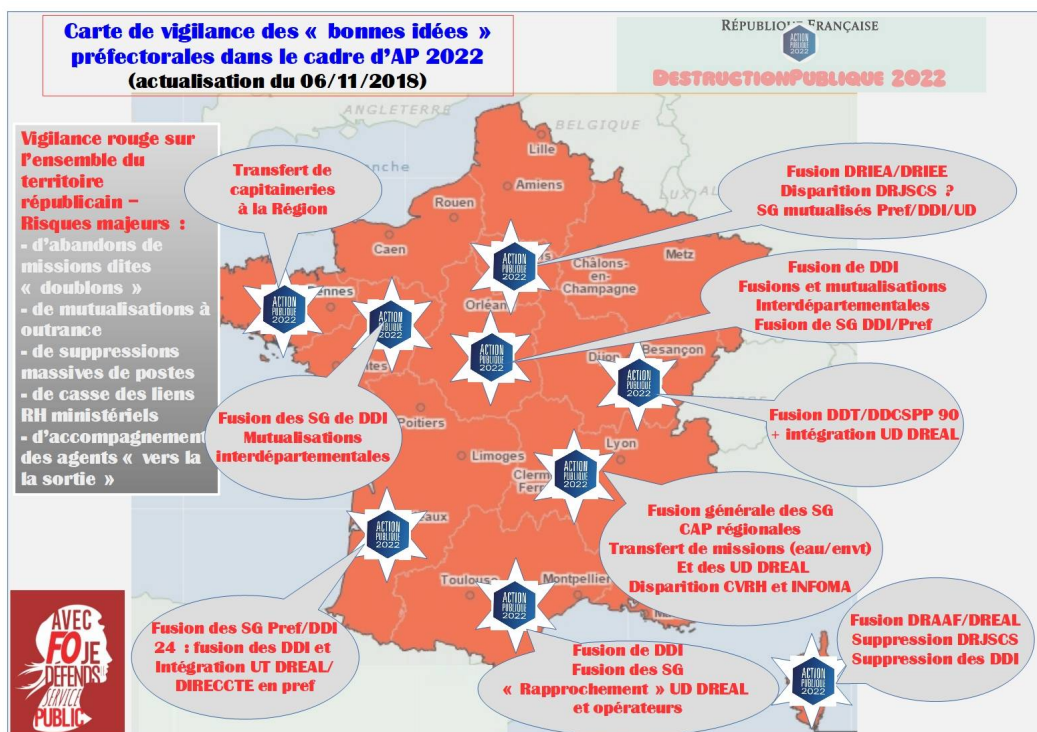
**Un vaste programme d'enfermement du niveau départemental dans un schéma préfectoral, de dépeçage de la chaîne ministérielle et des directions régionales, d'attaques généralisées contre les statuts particuliers et les CAP**

Le tout emballé derrière des motifs qui ne tromperont personne !

La porte ouverte à ne plus avoir une politique nationale déclinée sur l'ensemble du territoire de la République... **mais autant de politiques départementales appliquées « à la tête du territoire », « à la tête du client », et au gré de l'humeur du préfet.**

La porte ouverte aussi à la transformation, désormais bien entamée, des services territoriaux de l'État en cabinets de préfectures en lieu et place de services porteurs d'enjeux de long terme.

**OUI cette grossière tentative de hold-up interministériel est à l'œuvre,** et nous disposons d'ailleurs de la [cartographie](#) de synthèse des propositions préfectorales remontées à ce jour au Premier ministre.





**Mais NON, la ligne et le niveau de défense proposé par nos ministères n'est pas suffisante pour l'endiguer**, si tant est que la volonté existe réellement. Nous sommes d'ailleurs intéressés de savoir ce qui a été porté en RIM et à quel niveau concernant le transfert budgétaire du programme 333 au ministère de l'Intérieur.

**PIRE, les documents présentés comportent un certain nombre de portes ouvertes dangereuses**, par volonté ou pour apparaître bon élève, comme en matière de déconcentration de la gestion des agents, de mutualisations des fonctions support, de remise en cause du recrutement de fonctionnaires pour assurer les missions, de mise en danger induite pour nos écoles. **Sans parler du plan de transformation ministériel** auquel il est fait référence, dont le maître mot est « Simplifier le droit », « supprimer tout accompagnement des collectivités en matière d'aménagement », « lancer la chasse à toute forme de « doublon » en matière de logement ou de climat », « éloigner le contrôle des transports du terrain », « réduire le champ d'application de la loi sur l'eau », « mutualiser entre opérateurs », « mutualiser les fonctions supports ».

Mais le plus grave est peut-être ce qui ne figure pas dans ces documents : **à savoir la perspective désormais tangible de démantèlement des DIR** partant de l'annonce plus que brutale la semaine dernière du transfert d'une partie de la DIR Est à la future collectivité unique alsacienne. Ce point fait écho à l'interpellation de nos représentants de la DIR Est relayée en ouverture de cette instance (déclaration consultable [ICI](#)).

**FO s'oppose à tout dépeçage de notre chaîne ministérielle,**

**FO s'oppose à toute nouvelle opération de restructuration/transfert/privatisation, au premier chef les DIR.**

FO exprime ici son opposition **à la chasse aux soi-disant doublons**, réaffirme la valeur de l'ensemble des missions réalisées ou des compétences individuelles et collectives détenues aujourd'hui au sein de nos ministères.

FO n'est pas dupe quant **aux affichages de nécessité de renforcer des missions déjà exsangues**, et pointe le manque déjà patent de moyens pour faire face aux besoins du service public.

FO pointe la responsabilité de l'État employeur **en matière de prévention des risques psychosociaux**, ou plutôt son irresponsabilité dans le traitement des risques primaires comme le montre le récent rapport de nos médecins de préventions en lançant aujourd'hui un nouveau cycle de restructurations, soit en moyenne un tous les 3 ans depuis 2007.

FO s'oppose **à toute instrumentalisation des agents**, nombre de directions appelant explicitement à faire par eux-mêmes des propositions de suppressions de missions avec l'objectif désormais exhumé d'isoler les récalcitrants.

**FO s'oppose enfin à toute nouvelle suppression de mission et d'effectifs, à tout nouveau repositionnement en cascade de personnels parfois déjà victimes des précédentes réformes.**

### **A retenir des débats :**

Nous retiendrons surtout des débats que notre administration ne maîtrise pas grand-chose...

- nature des remontées des propositions des préfets : nous en savons plus qu'elle (grâce à notre action en CT des DDI pour obtenir la réunion des CT locaux)

- calendrier des prises de décisions : nous en saurons plus en consultant la presse spécialisée
- niveau de prise des décisions : nous ne saurons pas si nos ministres ont voix au chapitre...ni si ils ont vraiment quelque-chose à dire.

En résumé, la défense de notre chaîne ministérielle, de notre gestion nationale et nos parcours professionnels passera par notre résistance, pas par autre chose !!!

FO a souligné qu'au delà des décisions qui échappaient à nos ministères, certains signaux concrets relevant de l'autorité de notre DRH pouvait tout à fait rapprocher discours de façade et actes...notamment l'encouragement à la mobilité pour construire des compétences qui ne saurait être effective sans révision en profondeur des modalités de gestion du RIFSEEP !!

#### **Point n°5 :**

#### **Information sur l'évolution statutaire, les missions et les emplois prévisionnels des OPA (pour information)**

**Intervenant : Jean MARINHO-DIAS, Koumar MOHANADAS et Arnaud GEOFFROY- SNP2E-FO**

#### **Les positions de FO :**

Face à la faiblesse du Ministère pour leur garantir un avenir statutaire, salarial et le devenir de leurs missions techniques, FO et CGT, ont demandé l'ajout de ce point à l'ordre du jour et saisissent le CTM pour attirer l'attention des membres de cette instance sur la situation inquiétante des OPA. Ces personnels sont en colère, se sentant, méprisés, abandonnés et baladés, entre les déclarations de leur Ministère (MTES) et les arbitrages néfastes de la part de celui de l'Action et des Comptes publics (MACP). L'incapacité du MTES à leur proposer une évolution statutaire depuis plus de quatre ans d'alertes de notre part a conduit ce dossier à une impasse intolérable.

Après leur mobilisation nationale du 21 juin, soldée par des déclarations inacceptables envers leurs légitimes revendications, en audience, de la part du Secrétaire d'État du MACP, Olivier Dussopt et confirmées par écrit et signées par pas moins de 4 ministres, les OPA ne peuvent rester les bras croisés à attendre leur mort. Sans revalorisation de salaire, sans recrutements dans leur statut, voyant disparaître leurs missions spécifiques et surtout, sans avenir statutaire pérenne adapté à leurs situations. Ils ne peuvent qu'être en colère et inquiets pour leur avenir. Surtout que maintenant, le Ministère autorise de recruter des CDD de 3 ans sur leurs postes prévus à recrutement...

De plus, avec les annonces actuelles du gouvernement de projets de découpage et dépeçage des services dans lesquels ils sont affectés (DIR, Cerema, DDT, DREAL...) et qui seraient « donnés » en gestion à certaines Collectivités ou à des Agences, cela n'est pas pour les rassurer ! Leur « quasi-statu » OPA n'étant pas reconnu par les Collectivités ou autre Agences en tous genres, cela présage des lendemains peu enchanteurs pour leur devenir et celui de leurs missions...surtout quand parallèlement, certaines solutions proposées en cas de problème, sont « des départs volontaires » pour quitter la Fonction publique!

FO, en intersyndicale avec la CGT, ne laisse pas tomber les OPA dans leur détresse actuelle et demande à la SG du Ministère de prendre ses responsabilités pour leur apporter une réponse à la hauteur de leur situation actuelle et craintes d'avenir !

Cf la déclaration commune FO/CGT consultable [ICI](#).

## **A retenir des débats :**

Après lecture par des experts FO et CGT d'exemples spécifiques (interventions FO [ICI](#) et [ICI](#)) d'impact sur les missions et les conditions de travail actuelles des OPA et leurs craintes pour l'avenir, eu égard aux annonces de baisses d'effectifs et de recrutement de CDD sur leurs missions, suivi de la lecture d'une déclaration commune FO-CGT ([ICI](#)), malgré l'heure tardive, les débats qui ont suivi ont permis d'avoir enfin une expression de l'Administration du Ministère sur la situation des OPA !

En réponse, la Secrétaire générale a :

- salué la qualité des présentations sur l'état des lieux des missions des OPA car très utile à sa compréhension du contexte professionnel des OPA,
- affirmé la reconnaissance des compétences techniques des OPA,
- et reconnu que le recrutement de CDD sur leurs postes ne peut pas être une solution viable, dans la durée, pour les missions techniques des Services et Etablissements publics.

FO et CGT ont, dans le débat, ardemment insisté sur le besoin d'évolution statutaire pour les OPA, comme le gouvernement s'était engagé en juin dernier à le faire avant la fin de l'année, mais également pointé le bas niveau de salaire des OPA, par rapport aux Ouvriers d'État d'autres Ministères et maintenant, au niveau de salaire de recrutement des CDD prévus sur leurs postes.

L'Administration a reconnu son impuissance à donner une réponse en séance sur le devenir statutaire et salarial des OPA, même s'ils reconnaissent l'urgence de le faire...

FO et CGT ont demandé que notre Ministre, en tant que Ministre d'État, prenne ses responsabilités de patron des OPA et qu'il passe outre le refus de recruter des OPA et permette aux Services d'en recruter, tant que des décisions statutaires ne soient pas prises

Devant le constat d'opiniâtreté de l'intersyndicale OPA pour avoir un engagement de l'Administration sur ce dossier, la SG s'est engagée à porter les demandes exprimés en séance à connaissance du Ministre De Rugy et de lui demander qu'il reçoive rapidement FO et la CGT OPA pour finaliser les négociations sur le dossier OPA.